



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Pyrénées-Atlantiques"



FONDS DE SOLIDARITÉ



Données au 10/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 11 835 825 070 euros

Nombre d'aides : 6 319 841

Nombre d'entreprises : 1 903 048

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 967 923 604 euros

Nombre d'aides: 540 244

Nombre d'entreprises : 177 121

Niveau Départemental : Pyrénées-Atlantiques

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 129 970 844 euros

Nombre d'aides: 71 632

Nombre d'entreprises : 23 780



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PRINC ANC

Données au 01/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 130 040 705 574 euros

Nombre de prêts : 638 034

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine



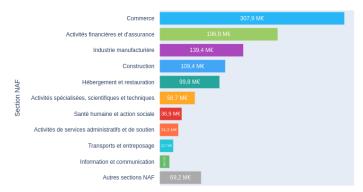


Montant total: 9 438 576 122 euros

Nombre de prêts : 63 791

Niveau Départemental : Pyrénées-Atlantiques

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 088 223 626 euros

Nombre de prêts : 7 577



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 10/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 199 614 200 euros

Nombre de reports : 96 694

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 202 794 384 euros

Nombre de reports : 7 738

Niveau Départemental : Pyrénées-Atlantiques

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 27 146 174 euros

Nombre de reports : 846



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 109 309 675 euros

Nombre d'aides: 134 140

Niveau Départemental : Pyrénées-Atlantiques

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 13 841 119 euros

Nombre d'aides: 16 302



ACTIVITÉ PARTIELLE

RANC PLANC

Données au 08/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine

